



# Assemblée générale

Distr. limitée  
22 avril 2021  
Français  
Original : anglais

**Comité des utilisations pacifiques  
de l'espace extra-atmosphérique**  
Sous-Comité scientifique et technique  
Cinquante-huitième session  
Vienne, 19-30 avril 2021

## Projet de rapport

### I. Introduction

1. Le Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a tenu sa cinquante-huitième session à l'Office des Nations Unies à Vienne du 19 au 30 avril 2021 selon des modalités hybrides (en personne et en ligne), sous la présidence de Natália Archinard (Suisse).
2. Le Sous-Comité a tenu [...] séances.

### A. Participation

3. Ont participé à la session les représentantes et représentants des 78 États membres suivants du Comité : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bélarus, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Cuba, Danemark, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Liban, Luxembourg, Malaisie, Maroc, Mexique, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République dominicaine, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Singapour, Slovaquie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tchéquie, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay et Venezuela (République bolivarienne du).
4. Des observateurs et observatrices de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), du Bureau des affaires de désarmement du Secrétariat, de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et de l'Union internationale des télécommunications (UIT) ont assisté à la session.
5. L'observateur de l'Union européenne, en sa qualité d'observateur permanent du Comité, a participé à la session, comme le prévoit la résolution [65/276](#) de l'Assemblée générale, adoptée en 2011.



6. Ont assisté à la session des membres des organisations intergouvernementales suivantes, dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité : Agence spatiale européenne (ESA), Centre régional de télédétection des États de l'Afrique du Nord (CRTEAN), Observatoire européen austral (ESO), Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique (APSCO), Organisation européenne de télécommunications par satellite, Organisation internationale de télécommunications spatiales (Interspoutnik) et Réseau interislamique de science et de technologie spatiales (ISNET).

7. Ont assisté à la session des membres du Groupe consultatif pour la planification des missions spatiales (SMPAG) et du Réseau international d'alerte aux astéroïdes (IAWN) invités en tant qu'observateurs, comme le Sous-Comité en avait convenu à sa cinquante-troisième session ([A/AC.105/1109](#), par. 182).

8. Ont également assisté à la session des membres des organisations non gouvernementales suivantes, dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité : Association internationale pour la promotion de la sécurité spatiale (IAASS), Association pour la Semaine mondiale de l'espace, CANEUS International, Comité de la recherche spatiale (COSPAR), Conseil consultatif de la génération spatiale, Consortium universitaire d'ingénierie spatiale (UNISEC-Global), Fédération internationale d'aéronautique (FIA), For All Moonkind, Moon Village Association, National Space Society (NSS), Prix international Prince Sultan bin Abdulaziz sur l'eau, Secure World Foundation (SWF), Union astronomique internationale (UAI) et Université internationale de l'espace (ISU).

9. La liste des représentantes et représentants des États, des entités des Nations Unies et des autres organisations internationales qui ont participé à la session est publiée sous la cote [A/AC.105/C.1/2021/INF/\[...\]](#).

10. Le Sous-Comité a été informé par le Secrétariat que le Bangladesh ([A/AC.105/C.1/2021/CRP.3](#)) et la Slovénie ([A/AC.105/C.1/2021/CRP.22](#)) avaient déposé des demandes d'admission au Comité, afin que celui-ci les examine à sa soixante-quatrième session, en 2021.

11. Il a également été informé par le Secrétariat que l'Institut international pour l'unification du droit privé (Unidroit) ([A/AC.105/C.1/2021/CRP.9](#)) et l'Open Lunar Foundation ([A/AC.105/C.1/2021/CRP.11](#)) avaient déposé des demandes d'octroi du statut d'observateur auprès du Comité, afin que celui-ci les examine à sa soixante-quatrième session, en 2021.

## B. Adoption de l'ordre du jour

12. À sa 935<sup>e</sup> séance, le 19 avril, le Sous-Comité a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Déclaration de la présidence.
3. Débat général et présentation des rapports sur les activités nationales.
4. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.
5. Techniques spatiales au service du développement socioéconomique durable.
6. Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre.
7. Débris spatiaux.
8. Informations d'origine spatiale à l'appui de la gestion des catastrophes.
9. Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite.

10. Météorologie de l'espace.
11. Objets géocroiseurs.
12. Viabilité à long terme des activités spatiales.
13. Rôle futur et méthodes de travail du Comité.
14. Utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace.
15. L'espace et la santé mondiale.
16. Orbite des satellites géostationnaires : nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et application, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications.
17. Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-neuvième session du Sous-Comité scientifique et technique.
18. Rapport au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

### C. Débat général

13. [*Sera soumis comme additif à la version éditée en début d'après-midi du vendredi 23 avril*].

### D. Rapports nationaux

14. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction des rapports présentés par les États Membres (voir [A/AC.105/1238](#), [A/AC.105/1238/Add.1](#), [A/AC.105/1238/Add.2](#) et [A/AC.105/1238/Add.3](#)) et des documents de séance ([A/AC.105/C.1/2021/CRP.4](#) et [A/AC.105/C.1/2021/CRP.18](#)) qu'il a examinés au titre du point 3 de l'ordre du jour, intitulé « Débat général et présentation des rapports sur les activités nationales ». Il a recommandé au Secrétariat de continuer d'inviter les États Membres à présenter des rapports annuels sur leurs activités spatiales.

### E. Colloque

15. Conformément à l'accord auquel est parvenu le Sous-Comité à sa quarante-quatrième session, en 2007 ([A/AC.105/890](#), annexe I, par. 24), et aux décisions et mesures prises par le Comité et son Sous-Comité juridique par procédure écrite (voir [A/75/20](#)), un colloque organisé par la FIA, sur le thème des vols spatiaux habités, s'est tenu le 27 avril 2021.

16. Le colloque, intitulé « Global views on human space exploration » (Points de vue du monde entier sur l'exploration humaine de l'espace), comprenait deux parties. La première, consacrée à 60 ans de succès en matière de vols spatiaux habités, était coanimée par Simonetta Di Pippo, Directrice du Bureau des affaires spatiales, et Christian Feichtinger, Directeur exécutif de la FIA. Les intervenants de la première table étaient Jean-Yves Le Gall de la FIA, Sergey Krikalev de l'Entreprise d'État pour les activités spatiales « Roscosmos » (Fédération de Russie), John M. Logsdon de l'Université George Washington, Lin Xiqiang de l'Agence chinoise pour les vols spatiaux habités, Thomas Reiter de l'ESA et Mika Ochiai, intervenante au nom de l'Agence japonaise d'exploration aérospatiale (JAXA).

17. La deuxième partie, consacrée aux 60 prochaines années, était coanimée par Pascale Ehrenfreund, Présidente de la FIA, et Sergey Saveliev, Directeur général adjoint chargé de la coopération internationale de Roscosmos. Les intervenantes et

intervenants de la deuxième table ronde étaient Kathryn L. Lueders de la National Aeronautics and Space Administration des États-Unis (NASA), Xiaojun Wang de l'Académie chinoise de technologie des lanceurs, Dimitry Loskutov de la société par actions Glavkosmos (Fédération de Russie), Lisa Campbell de l'Agence spatiale canadienne (ASC), S. Somanath de l'Organisation indienne de recherche spatiale (ISRO), Andreas Lindenthal d'Airbus Defence and Space GmbH et W. Michael Hawes de Lockheed Martin Space Systems Company.

18. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que le colloque avait contribué à ses travaux et permis de mieux faire connaître les questions relatives à l'inclusion dans les activités spatiales.

## **F. Adoption du rapport du Sous-Comité scientifique et technique**

19. Après avoir examiné les points inscrits à son ordre du jour, le Sous-Comité a adopté, à sa [...] séance, le [...] avril 2021, son rapport au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, qui contient les vues et les recommandations énoncées dans les paragraphes qui suivent.

## **XII. Utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace**

20. Conformément à la résolution [75/92](#) de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 14 de son ordre du jour, intitulé « Utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace ».

21. Les représentantes et représentants de la Chine, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de l'Indonésie, du Mexique et du Venezuela (République bolivarienne du) ont fait des déclarations au titre de ce point de l'ordre du jour. Au cours du débat général, des déclarations relatives à ce point ont également été faites par les représentants d'autres États membres.

22. Le Sous-Comité a entendu une présentation scientifique et technique intitulée « Analyse des caractéristiques aérodynamiques des sources d'énergie nucléaire radio-isotopique », donnée par le représentant de la Chine.

23. Le Sous-Comité s'est félicité du fait que certains États et une organisation intergouvernementale internationale soient en train ou envisageaient d'élaborer des instruments juridiques et réglementaires sur l'utilisation sûre de sources d'énergie nucléaire dans l'espace, en prenant en considération la teneur et les exigences des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace et du Cadre de sûreté pour les applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace.

24. Le point de vue a été exprimé qu'il était important de promouvoir la collaboration internationale en vue de favoriser la sécurité de l'utilisation de l'énergie nucléaire dans l'espace en toute sûreté.

25. Le point de vue a été exprimé selon lequel les Principes et le Cadre de sûreté constituaient un socle solide en vue d'une utilisation sûre de sources d'énergie nucléaire dans l'espace, et les orientations énoncées dans le Cadre de sûreté donnaient lieu à de nouvelles approches de la sûreté fondées sur les progrès constants des connaissances et des pratiques accomplis depuis l'adoption des Principes. En outre, le Cadre de sûreté permettait aux États et aux organisations intergouvernementales internationales de proposer de nouvelles approches fondées sur le développement des connaissances et des meilleures pratiques tirées de l'expérience, et donc d'améliorer constamment la sûreté. La délégation exprimant ce point de vue a également estimé qu'à ce jour, le Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace n'avait recensé aucun obstacle à la mise en œuvre du Cadre de sûreté qui soit susceptible de nécessiter de modifier ou de compléter ce mécanisme. Ainsi, l'application pratique du Cadre de sûreté était conforme à l'esprit des Principes en matière de sûreté et elle était donc suffisante pour guider les États et les organisations

intergouvernementales internationales qui cherchaient à garantir un développement et une utilisation sûrs de l'énergie nucléaire dans l'espace.

26. L'avis a été exprimé que l'adoption généralisée du Cadre de sûreté donnerait à la communauté mondiale l'assurance que les applications des sources d'énergie nucléaire dans l'espace continueraient d'être développées, lancées et utilisées de manière sûre, et que la mise en œuvre du Cadre de sûreté au niveau national devrait donc être fortement encouragée.

27. Le point de vue a été exprimé que les documents pertinents élaborés sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies aidaient grandement à l'élaboration et à l'application au niveau national de normes relatives à la sûreté des sources d'énergie nucléaire dans l'espace et que les Principes et le Cadre de sûreté, lorsqu'ils étaient appliqués conjointement, constituaient un outil suffisant pour les États et les organisations internationales qui prévoyaient de mettre au point des applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace et de les utiliser dans le strict respect de ces instruments et de mesures de sécurité globales. La délégation qui a exprimé ce point de vue était également d'avis qu'il n'était pas nécessaire de réviser les Principes ni le Cadre de sécurité.

28. Il a été dit que, depuis 1961, les applications de sources d'énergie nucléaire jouaient un rôle essentiel dans l'exploration spatiale car elles permettaient d'envoyer des missions de découverte scientifique dans tout le système solaire, et elles continueraient d'être utilisées pour quelques missions spatiales futures.

29. L'avis a été exprimé que les activités spatiales continuaient de revêtir une grande importance pour l'accomplissement de divers projets prometteurs à forte intensité énergétique attendant l'humanité, et que la recherche fondamentale dans l'espace proche et lointain était de ce fait intimement liée à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire sur les engins spatiaux. La délégation ayant exprimé ce point de vue a souligné que l'énergie nucléaire pourrait être utilisée en vue de l'accomplissement de divers projets prometteurs à forte intensité énergétique dans l'espace proche et lointain et permettre d'atteindre un niveau supérieur dans le développement des activités spatiales.

30. L'avis a été exprimé que les effets sur la vie humaine et l'environnement des sources d'énergie nucléaire dans l'espace n'étaient toujours pas complètement connus et que, par conséquent, cette source d'énergie très dangereuse ne pouvait pas remplacer d'autres sources d'énergie qui pourraient répondre de manière satisfaisante aux besoins des télécommunications, de la télémédecine, de l'observation de la Terre et d'autres applications spatiales. La délégation ayant exprimé ce point de vue était également d'avis qu'il incombait aux États de veiller à la préservation de la vie et au maintien de la paix dans l'espace, et qu'ils devaient donc s'engager dans la promotion de l'utilisation de sources d'énergie sûres et efficaces tout en élaborant et en promouvant des normes contraignantes relatives à l'utilisation d'applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace, y compris en participant au Sous-Comité juridique.

31. Le point de vue a été exprimé qu'il était important de mener des activités spatiales à des fins exclusivement pacifiques et d'éviter de placer des armes nucléaires dans l'espace, et qu'il était donc nécessaire de promouvoir l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires tant sur Terre que dans l'espace. La délégation ayant exprimé ce point de vue a rappelé que, comme il était précisé à l'article IV du Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, les États parties au Traité s'engageaient à ne mettre sur orbite autour de la Terre aucun objet porteur d'armes nucléaires ou de tout autre type d'armes de destruction massive, à ne pas installer de telles armes sur des corps célestes et à ne pas placer de telles armes, de toute autre manière, dans l'espace extra-atmosphérique. À cet égard, le Sous-Comité et son groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace devaient continuer à prêter attention à la question de l'utilisation de l'énergie nucléaire et de ses applications dans l'espace.

32. Conformément au paragraphe 5 de la résolution 75/92 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a, à sa 935<sup>e</sup> séance tenue le 19 avril, convoqué de nouveau son groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace, présidé par Sam A. Harbison (Royaume-Uni).

33. Le Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace a tenu [...] réunions. À sa [...] séance, le [...], le Sous-Comité a fait sien le rapport du Groupe de travail, qui figure à l'annexe [...] du présent rapport.

---